

**SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2011  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,  
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,  
Comté Roberval**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires, sise au 828, boulevard Saint-Joseph, à Roberval, ce 24<sup>e</sup> jour de mai 2011, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M<sup>mes</sup> Chantale Arnold, Dorys Boily, Jenny Boutin, Jeanine Caouette, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Lina Lapointe, Marie-Eve Paré, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais, MM. Jean-François Bélanger, Steeve Bussière, Claude Larouche, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin, Rémi Rousseau et Jean-Patrice Tremblay, tous commissaires, M<sup>mes</sup> Brigitte Gagné et Nathalie Tremblay, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

1. **Mot de bienvenue**

M. Rémi Rousseau souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. **Ouverture de la séance**

CC-5740-05-11

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

**A D O P T É**

**Huis clos**

CC-5741-05-11

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 31.

**A D O P T É**

**Levée du huis clos**

CC-5742-05-11

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 19 h 40.

**A D O P T É**

**Loi sur les élections scolaires – Délai de grâce – Absence d'une commissaire**

ATTENDU l'article 193 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., C. E-2.3)  
qui stipule :

*« Le mandat d'un commissaire qui fait défaut d'assister à trois séances ordinaires consécutives du conseil des commissaires prend fin à la clôture de la première séance qui suit, à moins que le commissaire n'y assiste.*

*Toutefois, le conseil peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce jusqu'à la prochaine séance ordinaire du conseil au commissaire dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. Le mandat de ce commissaire prend alors fin le jour de cette prochaine séance ordinaire, à moins qu'il n'y assiste.*

*Le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du commissaire son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux électeurs de la commission scolaire ou de la circonscription de ce commissaire.*

*Les trois premiers alinéas ne s'appliquent pas dans le cas où le commissaire est empêché d'assister aux séances en raison de l'exécution provisoire d'un jugement le déclarant inhabile ou le dépossédant de sa charge. »*

ATTENDU que les absences de madame Jenny Boutin sont justifiées par un motif sérieux et hors de son contrôle ;

ATTENDU que madame Boutin peut recevoir des appels téléphoniques et des courriels de la part des électeurs de sa circonscription et, s'il y a lieu, faire un suivi administratif ;

CC-5743-05-11

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE le conseil des commissaires décrète que les absences de madame Jenny Boutin sont justifiées par un motif sérieux et hors de son contrôle tel que stipulé à l'article 193 de la Loi sur les élections scolaires ;

QUE lesdites absences n'entraînent pas la fin du mandat de commissaire.

A D O P T É

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

CC-5744-05-11

ouvert :  
QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia

- Loi sur les élections scolaires – Délai de grâce – Absence d'une commissaire ;
- Sécurité d'emploi – Personnel enseignant ;
- Lait-école 2011-2012 ;
- Motion de félicitations – 50<sup>e</sup> Anniversaire de l'école Sainte-Hedwige ;

A D O P T É

CC-5745-05-11

4. **Approbation du procès-verbal du 10 mai 2011**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :  
QUE le procès-verbal du 10 mai 2011 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

Il n'y a rien à signaler.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

8. **Ressources éducatives jeunes**

**8.1 Procédure – Rescision de 3 procédures – Modalités de recensement de l'effectif scolaire présent au 30 septembre**

ATTENDU l'adoption de la procédure « Registre d'assiduité » par la résolution CC-5658-03-11 en date du 22 mars 2011;

ATTENDU l'adoption de la procédure « Modalités de recensement de l'effectif scolaire présent au 30 septembre » par la résolution CC-5659-03-11 en date du 22 mars 2011;

ATTENDU l'adoption de la procédure « Modalités à appliquer afin de déterminer l'équivalent en pourcentage au temps plein déclaré pour les élèves du secondaire » par la résolution CC-5660-03-11 en date du 22 mars 2011;

ATTENDU que ces trois procédures ont été fusionnées pour en faire une seule procédure ayant pour titre « Modalités de recensement de l'effectif scolaire présent au 30 septembre » et qu'elle devra être mise à jour avant le 30 juin de chaque année scolaire;

ATTENDU que cette nouvelle politique a été validée par la direction des Ressources financières de la commission scolaire;

En conséquence,

CC-5746-05-11

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la nouvelle politique « Modalités de recensement de l'effectif scolaire présent au 30 septembre » soit acceptée telle que présentée et que les trois procédures en lien avec cette dernière, acceptées le 22 mars 2011, soient rescindées.

A D O P T É

## **8.2 Entente de partenariat dans le processus d'Avenir d'enfants**

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants le 30 septembre 2009;

ATTENDU la création de la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants (désignée par Avenir d'enfants), en novembre 2009, dont l'objectif consiste à soutenir la mobilisation des communautés locales qui contribuent au développement global des enfants âgés de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie.

ATTENDU qu'un Plan d'action annuel pour l'année 2010-2011 incluant un budget pour la réalisation d'activités a été soumis à la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants d'Avenir d'enfants, et ce, par le Regroupement La Table intersectorielle 0-5 ans Domaine-du-Roy, par l'entremise La Maison de la famille « Éveil Naissance » ;

ATTENDU le partage de responsabilités entre l'organisme subventionné et les autres partenaires du regroupement ;

ATTENDU les objectifs du Cadre de financement qui sont de décrire les critères d'admissibilité et d'appréciation des plans ainsi que les principes de gestion triennale et annuelle ; expliquer le soutien financier et l'accompagnement offerts.

ATTENDU les objectifs du Protocole d'entente qui sont de: lier légalement Avenir d'enfants à l'organisme subventionné et exprimer leurs responsabilités et engagements respectifs.

ATTENDU l'objectif du Guide administratif qui est d'assurer une saine gestion administrative (redditions de comptes, modifications du plan, etc.) des plans d'action financés par Avenir d'enfants. Définir les rôles et les responsabilités des regroupements de même que ceux des organismes subventionnés.

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Paré et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets devienne partenaire engagé dans le processus d'Avenir d'enfants;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente de partenariat.

A D O P T É

CC-5747-05-11

## **9. Ressources éducatives adultes et de la F.P**

Aucun sujet n'a été discuté.

## **10. Ressources humaines**

### **10.1 Mouvements de personnel suite au plan d'effectifs du personnel de soutien**

ATTENDU l'adoption du Plan d'effectifs du personnel de soutien (autre que l'adaptation scolaire et les services de garde) pour l'année scolaire 2011-2012;

ATTENDU les mouvements de personnel;

ATTENDU l'ouverture des postes vacants ou nouveaux postes;

En conséquence,

CC-5748-05-11

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement des personnes ci-après désignées :

NOM	CLASSE D'EMPLOI	N <sup>bre</sup> HEURES	DÉBUT	LIEU D'AFFECTATION
Dubois, Manon	Technicienne en documentation	32,5	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Secondaire Des Chutes
Deschênes, Julie	Technicienne en documentation	17,5	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Services éducatifs, Centre administratif de Roberval
Vézina, Bibiane	Agente de bureau, classe principale	35	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Cité étudiante
Lapointe, Judith	Secrétaire d'école	35	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Écoles Jolivent et l'Arbrisseau
Fortin, Lyne	Secrétaire d'école	32	1 <sup>er</sup> juillet 2011	École Carrefour étudiant
Perron, Martine	Secrétaire d'école	35	1 <sup>er</sup> juillet 2011	École Bon-Pasteur
Duchesne, Jennifer	Secrétaire d'école	35	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Secondaire Des Chutes
Lavoie, Lise	Secrétaire d'école	30	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Écoles La Source et Les Prés Verts
Tremblay, Annie	Secrétaire d'école	25	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Écoles Jean XXIII et Saint-Lucien
Dumais, Stéphanie	Secrétaire d'école	35	1 <sup>er</sup> juillet 2011	École Maria-Goretti
Pronovost, Isabelle	Agent de bureau, classe 1	35	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Services FP, FGA et SAE, Centre administratif de Dolbeau-Mistassini
Laprise, Isabelle	Agente de bureau, classe I	35	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Services informatiques, transport scolaire et reprographie, Centre administratif de Dolbeau-Mistassini
Pouliot, Chantale	Secrétaire	26	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Polyvalente de Normandin
Dufour, Jany	Secrétaire	25	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini
Bolduc, Caroline	Secrétaire	14	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Services éducatifs, Centre administratif de Roberval
Coulombe, Laval	Concierge	38,75	1 <sup>er</sup> juillet 2011	École Hébert
Garneau, Francine	Concierge	38,75	1 <sup>er</sup> juillet 2011	École Jeanne-Mance
Lavoie, Louise Sécurité d'emploi temporaire 1 an	Secrétaire	35	1 <sup>er</sup> juillet 2011	Écoles Notre-Dame et Benoît-Duhamel

ADOPTÉ

CC-5749-05-11

**10.2 Plan d'effectifs du personnel professionnel 2011-2012**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement:

QUE le Plan d'effectifs du personnel professionnel, pour l'année scolaire 2011-2012, soit accepté tel que présenté.

A D O P T É

**10.3 Sécurité d'emploi – Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour une quatrième année consécutive : M. Marcial St-Gelais**

ATTENDU les excédents d'effectifs suite à l'identification des besoins d'enseignantes et d'enseignants pour la prochaine année scolaire ;

ATTENDU que l'enseignant identifié ci-haut avait été mis en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et n'a pas été rappelé de la mise en disponibilité par l'obtention d'un contrat à temps plein pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU les articles 13-7.23 (2) et 13-7.24 et puisqu'il y a un surplus dans la spécialité de la foresterie;

ATTENDU qu'il a été impossible de l'affecter lors du processus « Affectation en formation professionnelle », en raison de la baisse de clientèle du DEP en Classement des bois débités;

ATTENDU qu'il est permanent à notre commission scolaire;

En conséquence,

CC-5750-05-11

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement:

QUE M. Marcial St-Gelais, en provenance de la spécialité « Foresterie – Classement des bois débités » au Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini, soit mis en disponibilité pour surplus d'affectation pour une quatrième année consécutive à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, et ce, tel que prévu à la clause 5-3.18 A) de la convention collective.

A D O P T É

**10.4 Sécurité d'emploi – Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour une quatrième année consécutive : M<sup>me</sup> Odette Thibeault**

ATTENDU les excédents d'effectifs suite à l'identification des besoins d'enseignantes et d'enseignants pour la prochaine année scolaire ;

ATTENDU que l'enseignante identifiée ci-haut avait été mise en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et n'a pas été rappelée de la mise en disponibilité par l'obtention d'un contrat à temps plein pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU les articles 13-7.23 (2) et 13-7.24 et puisqu'il y a un surplus dans la spécialité de la foresterie;

ATTENDU qu'il a été impossible de l'affecter lors du processus « Affectation en formation professionnelle », en raison de la baisse de clientèle du DEP en Classement des bois débités;

CC-5751-05-11

ATTENDU qu'elle est permanente à notre commission scolaire;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE M<sup>me</sup> Odette Thibeault, en provenance de la spécialité « Foresterie – Classement des bois débités » au Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini, soit mise en disponibilité pour surplus d'affectation pour une quatrième année consécutive à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, et ce, tel que prévu à la clause 5-3.18 A) de la convention collective.

A D O P T É

#### 10.5 Engagement à temps plein

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de madame Delphine Côté, enseignante à l'Éducation des adultes (champ 13 : mathématique/sciences);

CONSIDÉRANT l'organisation scolaire 2011-2012 et en application de l'article 11-7.01 de la convention collective du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT l'obligation de combler les postes vacants en vertu de l'article 11-7.07 de la convention collective puisque le départ s'est effectué le 22 décembre 2010;

CONSIDÉRANT l'application de 11-2.09 et suivants (liste de rappel);

En conséquence,

CC-5752-05-11

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QU'un contrat d'engagement à temps plein soit accordé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, à monsieur Dany Lamontagne, comme enseignant en "mathématique/sciences", au Centre d'éducation des adultes L'Envol.

A D O P T É

#### 10.6 Sécurité d'emploi – Personnel enseignant

##### 10.6.A Mise en disponibilité pour une seconde année consécutive : M<sup>me</sup> Patricia Gauthier

ATTENDU les excédents d'effectifs suite à l'identification des besoins d'enseignantes et d'enseignants pour la prochaine année scolaire ;

ATTENDU que l'enseignante identifiée ci-haut avait été mise en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et n'a pas été rappelée de la mise en disponibilité par l'obtention d'un contrat à temps plein pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU qu'il a été impossible de l'affecter lors des processus « Affectation secteur et Affectation commission »;

ATTENDU qu'elle est permanente à notre commission scolaire;

En conséquence,

CC-5753-05-11

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement:

QUE M<sup>me</sup> Patricia Gauthier, en provenance du champ 10 (Musique au secondaire), soit mise en disponibilité pour une seconde année consécutive à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, et ce, tel que prévu à la clause 5-3 de la convention collective.

A D O P T É

10.6.B **Mise en disponibilité pour une seconde année consécutive : M<sup>me</sup> Madeleine Ringuette**

ATTENDU les excédents d'effectifs suite à l'identification des besoins d'enseignantes et d'enseignants pour la prochaine année scolaire ;

ATTENDU que l'enseignante identifiée ci-haut avait été mise en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et n'a pas été rappelée de la mise en disponibilité par l'obtention d'un contrat à temps plein pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU qu'il a été impossible de l'affecter lors des processus « Affectation secteur et Affectation commission »;

ATTENDU qu'elle est permanente à notre commission scolaire;

En conséquence,

CC-5754-05-11

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE M<sup>me</sup> Madeleine Ringuette, en provenance du champ 12 (Français), soit mise en disponibilité pour une seconde année consécutive à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, et ce, tel que prévu à la clause 5-3 de la convention collective.

A D O P T É

10.6.C **Mise en disponibilité pour une seconde année consécutive : M<sup>me</sup> Marie-Ève Tremblay**

ATTENDU les excédents d'effectifs suite à l'identification des besoins d'enseignantes et d'enseignants pour la prochaine année scolaire ;

ATTENDU que l'enseignante identifiée ci-haut avait été mise en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et n'a pas été rappelée de la mise en disponibilité par l'obtention d'un contrat à temps plein pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU qu'il a été impossible de l'affecter lors des processus « Affectation secteur et Affectation commission »;

ATTENDU qu'elle est permanente à notre commission scolaire;

En conséquence,

CC-5755-05-11

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE M<sup>me</sup> Marie-Ève Tremblay, en provenance du champ 13 (Mathématique et sciences- Maths), soit mise en disponibilité pour une seconde année consécutive à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, et ce, tel que prévu à la clause 5-3 de la convention collective.

A D O P T É

**10.6.D Mise en disponibilité pour une troisième année consécutive : M. Carl Sergerie**

ATTENDU les excédents d'effectifs suite à l'identification des besoins d'enseignantes et d'enseignants pour la prochaine année scolaire ;

ATTENDU que l'enseignant identifié ci-haut avait été mis en disponibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et n'a pas été rappelé de la mise en disponibilité par l'obtention d'un contrat à temps plein pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU qu'il a été impossible de l'affecter lors des processus « Affectation secteur et Affectation commission »;

ATTENDU qu'il est permanent à notre commission scolaire;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Dorys Boily et RÉSOLU unanimement:

QUE M. Carl Sergerie, en provenance du champ 6 (Musique au primaire) soit mis en disponibilité pour une troisième année consécutive à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, et ce, tel que prévu à la clause 5-3 de la convention collective.

A D O P T É

**11. Ressources financières**

**11.1 Budget de fonctionnement du comité de parents 2011-2012**

ATTENDU la politique « Répartition des ressources financières aux établissements, aux comités et aux services 2011-2012 » qui stipule aux articles 7.2 et 7.3 :

**7.2 DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

*La Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.1-13.3) précise à l'article 197 le budget annuel du comité de parents. Le comité de parents peut avoir d'autres revenus propres (activités de financement organisées par le comité), s'il y a lieu.*

**7.3 BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

*Pour le comité de parents, une somme budgétaire est déterminée par le conseil des commissaires. Le solde budgétaire (positif ou négatif) du comité de parents sera transféré à l'année subséquente. Le budget est alloué pour l'ensemble des activités et pour le fonctionnement du comité de parents, incluant le secrétariat et les diverses dépenses administratives. Un montant additionnel est inclus dans le budget pour compenser ses dépenses.*

*Le budget du comité de parents doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses du comité et, d'autre part, les ressources financières allouées par la commission scolaire et ses autres revenus propres.*

*La direction du Service des ressources financières de la commission scolaire exercera un contrôle sur les engagements financiers du comité de parents afin de s'assurer du respect des règlements, politiques, directives, normes et procédures de la commission scolaire.*

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde une somme budgétaire de 10 000 \$ au comité de parents pour l'année scolaire 2011-2012.

A D O P T É

CC-5756-05-11

CC-5757-05-11

### 11.2 **Budget de fonctionnement du comité consultatif des services aux EHDAA 2011-2012**

ATTENDU la politique "Répartition des ressources financières aux établissements, aux comités et aux services 2011-2012 qui stipule aux articles 8.2 et 8.3 :

#### 8.2 DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

*La Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) précise à l'article 197 le budget annuel du comité. Le comité peut avoir d'autres revenus propres (activités de financement organisées par le comité), s'il y a lieu.*

*Le budget du comité doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses du comité et, d'autre part, les ressources financières allouées par la commission scolaire et ses autres revenus propres.*

#### 8.3 BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT

*Pour le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, une somme budgétaire est déterminée par le conseil des commissaires. Le solde budgétaire (positif ou négatif) du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sera transféré à l'année subséquente. Le budget est alloué pour l'ensemble des activités et pour le fonctionnement du comité, incluant le secrétariat et les diverses dépenses administratives. Un montant additionnel est inclus dans le budget pour compenser ses dépenses.*

*La direction du Service des ressources financières de la commission scolaire exercera un contrôle sur les engagements financiers du comité afin de s'assurer du respect des règlements, politiques, directives, normes et procédures de la commission scolaire.*

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Paré et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde une somme budgétaire de 3 500 \$ au comité consultatif des services aux EHDAA pour l'année scolaire 2011-2012.

ADOPTÉ

### 11.3 **Budget de fonctionnement du comité consultatif de transport des élèves 2011-2012**

ATTENDU la politique "Répartition des ressources financières aux établissements, aux comités et aux services 2011-2012 qui stipule aux articles 9.2 et 9.3 :

#### 9.2 DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

*La Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) précise à l'article 197 le budget annuel du comité. Le comité peut avoir d'autres revenus propres (activités de financement organisées par le comité), s'il y a lieu.*

*Le budget du comité doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses du comité et, d'autre part, les ressources financières allouées par la commission scolaire et ses autres revenus propres.*

#### 9.3 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

*Pour le comité consultatif de transport des élèves, une somme budgétaire est déterminée par le conseil des commissaires. Le solde budgétaire (positif ou négatif) du comité consultatif de transport des élèves sera transféré à l'année subséquente. Le budget est alloué pour l'ensemble des activités et pour le fonctionnement du comité, incluant le secrétariat et les diverses dépenses administratives. Un montant additionnel est inclus dans le budget pour compenser ses dépenses.*

*La direction du Service des ressources financières de la commission scolaire exercera un contrôle sur les engagements financiers du comité afin de s'assurer du respect des règlements, politiques, directives, normes et procédures de la commission scolaire.*

En conséquence,

CC-5759-05-11

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde une somme budgétaire de 2 000 \$ au comité consultatif de transport des élèves pour l'année scolaire 2011-2012.

A D O P T É

#### 11.4 **Budget de fonctionnement des conseils d'établissement 2011-2012**

ATTENDU la politique « Répartition des ressources financières aux établissements, aux comités et aux services 2011-2012 » qui stipule aux articles 10.3 :

##### *10.3 BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT*

*Pour les conseils d'établissement, le conseil des commissaires alloue les montants selon la méthodologie suivante:*

*Montant de base: 500 \$;*

*Montant variable: 30 \$ par membre officiel (le nombre de membres officiels est variable).*

*Le solde budgétaire (positif ou négatif) d'un conseil d'établissement sera transféré à l'année subséquente.*

*Il s'agit d'un budget de fonctionnement d'un conseil d'établissement.*

*Les seules dépenses qui peuvent y être prévues sont donc des dépenses relatives au fonctionnement du conseil: des dépenses relatives à la tenue des séances ordinaires ou extraordinaires du conseil ou de comités de travail du conseil (frais de déplacement, frais de garde, perfectionnement).*

*Les seules ressources financières dont peut disposer le conseil d'établissement sont celles allouées par la commission scolaire en vertu de l'article 275, tel que stipulé par l'article 66 de la LIP.*

*La direction du Service des ressources financières de la commission scolaire exercera un contrôle sur les engagements financiers des conseils d'établissement afin de s'assurer du respect des règlements, politiques, directives, normes et procédures de la commission scolaire.*

En conséquence,

CC-5760-05-11

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde les budgets des conseils d'établissement pour l'année scolaire 2011-2012 :

Pour chaque conseil d'établissement :

Montant de base de 500 \$

Montant per capita de 30 \$ par membre officiel.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux présidentes et aux présidents des conseils d'établissement.

A D O P T É

### 11.5 Taux d'intérêt sur les arrérages de taxes scolaires

ATTENDU l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets fixe le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes scolaires pour 2011-2012 et les années antérieures, à 15 %.

A D O P T É

CC-5761-05-11

### 11.6 Politique « Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire »

ATTENDU la résolution CC-5670-03-11 du 22 mars 2011 qui acceptait le Projet de politique « Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire »;

ATTENDU les consultations au comité de parents et aux conseils d'établissement avec un service de garde :

Comité de parents :

La résolution CP-522-04-11 du 18 avril 2011 indique :

« QUE le comité de parents accepte, tel que déposée, la Politique « Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire ».

Conseils d'établissement avec un service de garde:

Les réponses suivantes ont été reçues :

ÉCOLES PRIMAIRES AVEC UN SERVICE DE GARDE	
Benoît-Duhamel	
Carrefour étudiant	Commentaire reçu, sans résolution: "Une correction devrait être apportée au point 9.0 a) Fermeture d'un service de garde de la page 7. La formulation de la phrase est contradictoire. »
Jeanne-Mance	Adopte
Jolivent	
Mgr Bluteau	
Notre-Dame	
Notre-Dame-de-Lourdes	Accepte
Notre-Dame-des-Anges	Accepte
Sainte-Lucie	Accepte le projet de politique avec la modification suivante : « Remplacer à la page 3 de 11, point 5.3.1 le mot « gardé » par « présent ».
Sainte-Marie	
Sainte-Thérèse	Note reçue à l'effet qu'il n'y avait aucun commentaire suite à la présentation au conseil d'établissement, sans résolution.

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

CC-5762-05-11

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la Politique « Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire », telle que déposée.

QU'un exemplaire de ladite politique soit expédié au comité de parents et aux conseils d'établissement avec un service de garde de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

A D O P T É

12. **Ressources matérielles**

12.1 **Renouvellement du contrat d'entretien ménager – Centre administratif de Roberval**

ATTENDU que la direction du Centre administratif de Roberval été consultée et qu'elle est d'accord pour que la commission scolaire procède au renouvellement du contrat d'entretien ménager avec le prestataire de services actuel;

ATTENDU que l'augmentation des contrats d'entretien respecte l'orientation donnée par le comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'entretien ménager du Centre administratif de Roberval, pour les années et montants suivants, taxes non incluses :

Établissement	Prestataire de services	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Centre administratif de Roberval	M. Paulin Bergeron, Roberval	16 055,00 \$	16 055,00 \$	16 055,00 \$

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.2 **Renouvellement du contrat d'entretien ménager – Centre de formation professionnelle de Roberval—Saint-Félicien (Secteur commerce)**

ATTENDU que la direction du Centre de formation professionnelle de Roberval—Saint-Félicien (secteur commerce) de Roberval a été consultée et qu'elle est d'accord pour que la commission scolaire procède au renouvellement du contrat d'entretien ménager avec le prestataire de services actuel;

ATTENDU que l'augmentation des contrats d'entretien respecte l'orientation donnée par le comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

CC-5763-05-11

CC-5764-05-11

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'entretien ménager du Centre de formation professionnelle Roberval—Saint-Félicien (secteur commerce) de Roberval, pour les années et montants suivants, taxes non incluses :

Établissement	Prestataire de services	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Centre de formation professionnelle de Roberval—Saint-Félicien (secteur commerce) de Roberval	M. Gilles Guay, Roberval	29 932,78 \$	29 932,78 \$	29 932,78 \$

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.3 **Renouvellement du contrat d'entretien ménager – Centre d'éducation des adultes Henri-Bourassa d'Albanel**

ATTENDU que la direction du Centre d'éducation des adultes Henri-Bourassa d'Albanel a été consultée et qu'elle est d'accord pour que la commission scolaire procède au renouvellement du contrat d'entretien ménager avec le prestataire de services actuel;

ATTENDU que l'augmentation des contrats d'entretien respecte l'orientation donnée par le comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'entretien ménager du Centre d'éducation des adultes Henri-Bourassa d'Albanel, pour les années et montants suivants, taxes non incluses :

Établissement	Prestataire de services	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Centre d'éducation des adultes Henri-Bourassa d'Albanel	M. Patrick Lagarde, Albanel	28 369,37 \$	28 369,37 \$	28 369,37 \$

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.4 **Renouvellement du contrat d'entretien ménager – École Hélène-Laliberté de Péribonka**

ATTENDU que la direction de l'école Hélène-Laliberté de Péribonka a été consultée et qu'elle est d'accord pour que la commission scolaire procède au renouvellement du contrat d'entretien ménager avec le prestataire de services actuel;

ATTENDU que l'augmentation des contrats d'entretien respecte l'orientation donnée par le comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

CC-5765-05-11

CC-5766-05-11

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'entretien ménager de l'école Hélène-Laliberté de Péribonka, pour les années et montants suivants, taxes non incluses :

Établissement	Prestataire de services	2011-2012	2012-2013	2013-2014
École Hélène-Laliberté de Péribonka	M. Jacques Fortin, Péribonka	18 395,10 \$	18 395,10 \$	18 395,10 \$

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.5 **Renouvellement du contrat d'entretien ménager – École La Source de Saint-Ludger-de-Milot**

ATTENDU que la direction de l'école La Source de Saint-Ludger-de-Milot a été consultée et qu'elle est d'accord pour que la commission scolaire procède au renouvellement du contrat d'entretien ménager avec le prestataire de services actuel;

ATTENDU que l'augmentation des contrats d'entretien respecte l'orientation donnée par le comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'entretien ménager de l'école La Source de Saint-Ludger-de-Milot, pour les années et montants suivants, taxes non incluses :

Établissement	Prestataire de services	2011-2012	2012-2013	2013-2014
École La Source de Saint-Ludger-de-Milot	M <sup>me</sup> Ann Morel, Saint-Ludger-de-Milot	18 507,96 \$	18 507,96 \$	18 507,96 \$

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.6 **Renouvellement du contrat d'entretien ménager – École Notre-Dame-de-Lourdes et son service de garde de Girardville**

ATTENDU que la direction de l'école Notre-Dame-de-Lourdes et son service de garde de Girardville a été consultée et qu'elle est d'accord pour que la commission scolaire procède au renouvellement du contrat d'entretien ménager avec le prestataire de services actuel;

ATTENDU que l'augmentation des contrats d'entretien respecte l'orientation donnée par le comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

CC-5767-05-11

CC-5768-05-11

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'entretien ménager de l'école Notre-Dame-de-Lourde et son service de garde de Girardville, pour les années et montants suivants, taxes non incluses :

<b>Établissement</b>	<b>Prestataire de services</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>
École Notre-Dame-de-Lourdes et son service de garde de Girardville	M. Patrick Lagarde, Albanel	29 903,02 \$	29 903,02 \$	29 903,02 \$

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.7 **Renouvellement du contrat d'entretien ménager – École secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU que la direction de l'école secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini a été consultée et qu'elle est d'accord pour que la commission scolaire procède au renouvellement du contrat d'entretien ménager avec le prestataire de services actuel;

ATTENDU que l'augmentation des contrats d'entretien respecte l'orientation donnée par le comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'entretien ménager de l'école secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini, pour les années et montants suivants, taxes non incluses :

<b>Établissement</b>	<b>Prestataire de services</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>
École secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini	M. Bertrand Vallée, Dolbeau-Mistassini	87 700,00 \$	87 700,00 \$	87 700,00 \$

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

**M<sup>me</sup> Lina Lapointe se retire de la séance. Il est 20 h 15.**

12.8 **Réaménagement des salles de toilettes – École Mgr Bluteau de Saint-Félicien**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de Réaménagement des salles de toilettes de l'école Mgr Bluteau de Saint-Félicien ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir :

- Construction Richard Gagnon inc. de Saint-Félicien : 210 000,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Construction Martin Rousseau inc. de Dolbeau-Mistassini : 218 712,00 \$, plus les taxes applicables ;

- Construction Bon-Air inc. de Saint-Félicien : 256 881,00 \$, plus les taxes applicables ;
  - Isofor inc. d'Alma : 258 258,00 \$, plus les taxes applicables ;
- ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

CC-5770-05-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de Réaménagement des salles de toilettes de l'école Mgr Bluteau de Saint-Félicien au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Richard Gagnon inc. de Saint-Félicien, au montant de 210 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

#### 12.9 Réaménagement des salles de toilettes – École Jean XXIII de Saint-Thomas-Didyme

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de réaménagement des salles de toilettes de l'école Jean XXIII de Saint-Thomas-Didyme ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir :

- Construction Martin Rousseau inc. de Dolbeau-Mistassini : 139 978,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Construction Richard Gagnon inc. de Saint-Félicien : 153 800,00 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

CC-5771-05-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de réaménagement des salles de toilettes de l'école Jean XXIII de Saint-Thomas-Didyme au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Martin Rousseau inc. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 139 978,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

#### 12.10 Rénovation du gymnase de l'école Notre-Dame de Roberval

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de rénovation du gymnase de l'école Notre-Dame de Roberval ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir :

- Les entreprises de construction Guy Bonneau Ltée: 394 280,00 \$, plus les taxes applicables ; de Dolbeau-Mistassini

- Construction Richard Gagnon inc. de Saint-Félicien : 401 800,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Isofor inc. d'Alma : 410 410,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Construction A. Ouellet inc. de Dolbeau-Mistassini : 448 700,00 \$, plus les taxes applicables ;  
ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-5772-05-11

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de Rénovation du gymnase de l'école Notre-Dame de Roberval au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises de construction Guy Bonneau Ltée de Dolbeau-Mistassini, au montant de 394 280,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

#### 12.11 Réaménagement du salon étudiant de la Cité étudiante de Roberval

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de réaménagement du salon étudiant de la Cité étudiante de Roberval ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le Service des ressources matérielles :

- Construction Richard Gagnon inc. de Saint-Félicien : 46 600, 00\$, plus les taxes applicables ;
- Construction Bon Air inc. de Saint-Félicien : 57 909,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Construction Serge Dumas inc. de Saint-Félicien : 76 446,77 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-5773-05-11

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de Réaménagement du salon étudiant de la Cité étudiante de Roberval au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Richard Gagnon inc. de Saint-Félicien, au montant de 46 600,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

#### 12.12 Réfection de la toiture de l'école Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de réfection de la toiture de l'école Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir :

- Construction L.R. & P.Y. inc. de Dolbeau-Mistassini : 97 800,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Toiture F.G. inc. de Falardeau : 107 770,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Gilles Veilleux Ltée de Dolbeau-Mistassini : 108 000,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Maxi-toit Construction inc. de Québec : 109 694,00 \$, plus les taxes applicables ;
- A. Plante & Frères inc. de Chicoutimi : 122 400,00 \$, plus les taxes applicables ;
- Poly-toiture inc. de Jonquière : 124 700,00 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

CC-5774-05-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de Réfection de la toiture de l'école Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction L.R. & P.Y. inc. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 97 800,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

**M<sup>me</sup> Lina Lapointe reprend place à la séance. Il est 20 h 20.**

#### 12.13 Lait-école 2011-2012

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets entend encore favoriser la distribution du lait-école ;

ATTENDU que toutes les écoles du primaire de notre commission scolaire participent à sa distribution ;

CC-5775-05-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2011-2012 ;

Elle s'engage également à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même.

De plus, elle accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat-cadre assumé par la FCSQ au montant de 0,001\$ le contenant de lait soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit.

A D O P T É

#### 13. Ressources informatiques et transport scolaire

Aucun sujet n'a été discuté.

14. **Direction générale et secrétariat général**

14.1 **Consultation publique – Article 212 – Modification de l'Acte d'établissement 2011-2012 de l'école Notre-Dame-de-Lourdes**

ATTENDU la résolution CC-5680-03-11 du 22 mars 2011 qui acceptait le projet de modification suivant :

École Notre-Dame-de-Lourdes :

Modification : La 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle du primaire ne sera pas dispensée en 2011-2012.

Le calendrier suivant a été accepté :

-22 mars 2011 : Acceptation du projet de modification au conseil des commissaires;

-23 mars 2011 : Lettres au comité de parents, au conseil d'établissement et à la municipalité;

-29 mars 2011 : Avis public dans un journal selon l'article 212;

- 6 avril 2011 : Assemblée de consultation publique;

-20 avril 2011 : Audition – consultation publique;

-21 avril 2011 : Retour des avis écrits;

-26 avril 2011 : Décision de modifier l'acte d'établissement 2011-2012.

ATTENDU l'avis public publié dans un journal du territoire concerné, tel que stipulé par l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique et le processus de consultation du projet « Modification de l'Acte d'établissement 2011-2012 de l'école Notre-Dame-de-Lourdes »;

ATTENDU l'audition en assemblée de consultation publique tenue à l'école Notre-Dame-de-Lourdes, le 20 avril 2011, à 19 h;

ATTENDU la demande des membres du comité de parents de reporter leur décision au 16 mai 2011, en attente des décisions du conseil d'établissement et des parents impliqués ;

ATTENDU le dépôt des documents écrits suivants :

Comité de parents – Résolution CP-527-05-11:

« Que le comité de parents accepte, tel que déposée, la modification de l'Acte d'établissement 2011-2012 de l'école Notre-Dame-de-Lourdes délivré le 14 décembre 2010. »

Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes – Résolution CE-10/11-185 :

« Que le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes approuve la recommandation de la commission scolaire à l'effet de modifier l'acte d'établissement de l'école. Cette dernière dispensera les services préscolaires 4 et 5 ans, une partie du 1<sup>er</sup> cycle, soit la 2<sup>e</sup> année, ainsi que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. »

Parents du groupe de 1<sup>re</sup> année 2011 :

« Étant donné le bas âge de nos enfants et la distance qu'ils doivent parcourir, nous aimerions qu'ils bénéficient d'un transport spécial pour eux et qu'ils puissent avoir la possibilité de faire partie de la même classe.

Ces démarches ont pour but de ne pas isoler nos enfants qui doivent vivre une transition importante alors qu'ils n'ont que six ans. Ils ont besoin de cette sécurité que nous demandons afin qu'ils puissent continuer leurs apprentissages sans encombre. »

Municipalité de Girardville – Résolution : 11-084 :

« Que la municipalité de Girardville recommande à la Commission scolaire du pays-des-Bleuets qu'un transport unique Girardville-Albanel, sans transfert, soit mis à la disposition des élèves de 1<sup>re</sup> année pour leur sécurité et pour leur causer moins de désagrément étant donné leur jeune âge. »

ATTENDU l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école de la commission scolaire;

ATTENDU qu'un transport scolaire spécial pour le transport des élèves concernés représente une estimation de 68 000 \$ (matin – midi – soir ou matin + dîners + soir) en surplus du transport scolaire régulier et l'allongement d'environ une dizaine de minutes par rapport à l'utilisation d'un minibus VS le circuit existant ;

ATTENDU les compressions budgétaires 2011-2012 estimées à 1 239 000 \$ selon le projet budgétaire de mai 2011 ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la modification suivante à l'Acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes délivré le 14 décembre 2010 : la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle du primaire ne sera pas dispensée en 2011-2012.

QUE le transport scolaire régulier sera utilisé pour le transport des élèves concernés.

A D O P T É

14.2 **Confirmation de réussite de la période probatoire – Madame Hélène Bouchard**

ATTENDU la nomination officielle de madame Hélène Bouchard à titre de directrice adjointe des écoles Sainte-Thérèse et Sacré-Cœur par la résolution numéro CC-5065-06-09 en date du 23 juin 2009;

ATTENDU son entrée en fonction à compter du 1er juillet 2009;

ATTENDU la période probatoire de madame Bouchard;

ATTENDU les résultats de la période probatoire et la recommandation positive de son supérieur immédiat, monsieur Larry Besson, directeur des écoles Sainte-Thérèse et Sacré-Cœur;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

CC-5776-05-11

CC-5777-05-11

QUE madame Hélène Bouchard soit confirmée dans son poste de directrice adjointe des écoles Sainte-Thérèse et Sacré-Cœur;

QUE les félicitations du conseil des commissaires soient adressées à madame Bouchard pour la réussite de sa période probatoire.

A D O P T É

14.3 **Représentation au Carrefour jeunesse-emploi du Comté Roberval**

ATTENDU la demande du Carrefour jeunesse-emploi pour la délégation d'un(e) représentant(e) du monde de l'éducation pour un mandat de deux ans comme administrateur de leur conseil d'administration, en date du 10 mai 2011 ;

CC-5778-05-11

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Jean-François Bélanger soit représentant de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour siéger au conseil d'administration du Carrefour jeunesse-emploi du comté Roberval.

A D O P T É

14.4 **Motion de félicitations – 50<sup>e</sup> Anniversaire de l'école Sainte-Hedwidge**

CC-5779-05-11

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE des félicitations soient adressées à la directrice, M<sup>me</sup> Linda Lemieux, à la secrétaire, M<sup>me</sup> Marie Gagnon, et aux membres du personnel de l'école Sainte-Hedwidge pour l'activité soulignant le 50<sup>e</sup> Anniversaire de l'école Sainte-Hedwidge.

A D O P T É

15. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général, pour le mois de juin 2011, sera déposé ultérieurement.

16. **Rapport d'activités du président**

Le rapport d'activités du président, pour le mois de mai 2011, sera déposé ultérieurement.

17. **Rapport des commissaires-parents**

M<sup>me</sup> Brigitte Gagné indique que le Congrès de la FCPQ aura lieu les 3 et 4 juin prochain.

M<sup>me</sup> Gagné indique que la compilation des données financières pour la conférence qui s'est tenue le 2 mai dernier dont le thème était *Développer l'estime de « Nous » ... pour des parents et des enfants heureux*, n'est pas terminée.

M<sup>me</sup> Gagné mentionne qu'un fascicule sur l'intimidation sera distribué aux parents au début de l'année scolaire.

M<sup>me</sup> Gagné indique qu'un fascicule sur les conseils d'établissement des écoles sera distribué à la fin de l'année scolaire.

M<sup>me</sup> Gagné mentionne que certains conseils d'établissement tiennent leur rencontre en même temps que le comité de parents. On mentionne que les dates de rencontres du comité de parents sont connues à l'avance et sont publiées dans l'agenda de la commission scolaire.

M. Serge Bergeron souligne que les directions d'école seront sensibilisées sur ce dossier à la prochaine rencontre du CCG.

18. **Rapport des comités officiels**

Comité des affaires éducatives

M<sup>me</sup> Martine Langlais donne des explications sur les principaux sujets du compte rendu de la rencontre tenue le mardi 3 mai 2011.

19. **Revue de presse**

La Revue de presse, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2011 (Vol. 2 n<sup>o</sup> 45) et du 8 au 14 mai 2011 (Vol. 2 n<sup>o</sup> 46), est déposée en format électronique pour les commissaires.

20. **Période de questions accordée aux commissaires**

M<sup>me</sup> Carole Dufour demande des renseignements sur le bénévolat réalisé avec la direction de l'école Benoît-Duhamel.

M. Serge Bergeron prendra des informations sur le sujet.

21. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 14 juin 2011, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Saint-Félicien.

22. **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

CC-5780-05-11

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)